

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 54/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

M. CARNUS est représenté par Mme MARIN-CHARPENTIER

M. TINEL est représenté par Mme RÉMÉSÉY

Mme BOULZE est représentée par M. GOUASMI

ABSENTS : M. CHAZALLET – M. RICOME – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

**OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ACTUALISATION / MODIFICATION
DU DROIT DE PLACE RELATIF AU MARCHÉ HEDOMADAIRE DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Musemaque

Monsieur Musemaque précise que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance, sauf exceptions limitativement énumérées dans cette disposition.

Par délibérations en date du 20 septembre 2010 et actualisation du tableau des tarifs du 21 mars 2016, la commune a délibéré sur les tarifs et droits de place portant sur **différents types d’occupation du domaine public**, à savoir :

- l’installation des manèges et autres stands lors des fêtes foraines,
- les emplacements du marché hebdomadaire,
- les terrasses des bars, restaurants, snacks,
- les ventes devant les arènes,
- les étalages devant les magasins,
- l’installation des camions agencés en magasins (vente pizzas, frites...),
- l’installation des camions de démonstration ou expositions fixes ou itinérantes,
- cirques (grands ou moyens).

En 2016 (par délibération), la liste avait été complétée par l’occupation du domaine public communal par les entreprises pour le stockage de matériel ou autres lors des chantiers exécutés sur le territoire de la commune

Concernant le marché hebdomadaire, la commune souhaite encourager cette activité et faciliter l’installation de nouveaux commerçants (démarche de prospection, de concertation sur le choix du jour, et la mise en place de conditions d’accueil facilitées...). A ce jour, quelques exposants viennent le vendredi soir sur la place du 14 juillet en centre-ville.

Afin de pérenniser les commerçants actuels et de poursuivre le développement de ce marché en accueillant de nouveaux commerçants, il est souhaitable d’encourager l’installation des exposants non sédentaires du marché en **révisant la tarification du marché hebdomadaire exclusivement**.

La collectivité a toute latitude pour fixer le montant de la redevance et peut lui donner un caractère symbolique dans le but de maintenir et/ou relancer l'attractivité pour offrir aux administrés un véritable service public.

Ce n'est pas dans l'intérêt de la commune et de ses administrés de fixer un droit de place trop élevé, il est donc proposé aux membres de la commission d'actualiser la tarification « droit de place du marché hebdomadaire » de la façon suivante :

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / TARIFS APPLICABLES AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

- **Nouveaux tarifs proposés applicables au 1^{er} juillet 2023**

TYPE D'OCCUPATION	Ponctuel/abonnement	TARIFS / ML
MARCHÉ HEBDOMADAIRE	EMPLACEMENT A LA JOURNEE	0,20 €
	ABONNEMENT MENSUEL	0,80 €
	ABONNEMENT TRIMESTRIEL	2,40 €
	ABONNEMENT SEMESTRIEL	4,80 €
	ABONNEMENT ANNUEL	9,60 €

Pour mémoire, ancien tarif (délibérations de 2010 et 2016) :

TYPE D'OCCUPATION		TARIFS
ANCIEN TARIF MARCHÉ HEBDOMADAIRE	EMPLACEMENT DE 5 ML OU 10 M ²	5.00 € (sans
		branchement électrique)
	ABONNEMENT MENSUEL	20 €
	ABONNEMENT TRIMESTRIEL	60 €
	ABONNEMENT SEMESTRIEL	115 €
	ABONNEMENT ANNUEL	225 €
	EMPLACEMENT DE 5 ML OU 10 M ²	6.00 € (avec
		branchement électrique)
	ABONNEMENT MENSUEL	24 €
	ABONNEMENT ANNUEL	270 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 juin 2023,
Suite à la saisine de la Fédération Nationale des Marchés de France,

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'adopter les nouveaux tarifs au barème indiqué ci-dessus relatif au marché hebdomadaire exclusivement.

Les autres points et droits d'occupation des délibérations de 2010 et 2016 demeurent inchangés.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT